

INITIATIVE

CHEFS DE FILE

S'unir pour soutenir la vitalité économique des collectivités du Québec

L'initiative Chefs de file, issue d'un partenariat entre le gouvernement du Québec, la FQM, l'ADDELQ et ses membres, et Inno-centre vise à appuyer les PME des municipalités locales de moins de 55 000 habitants qui ont un impact significatif sur leur collectivité

CE QUE VOUS OFFRE CHEFS DE FILE

80 heures de conseils d'affaires 🕒

Un accompagnement ponctuel adapté à votre réalité offert sur 4 mois, en complémentarité de l'offre de service de développement économique local de votre MRC

Approche terrain 🛠️

Inno-centre privilégie une approche pratique et collaborative pour vous aider à identifier et relever les défis qui vous permettront de continuer d'avoir un impact significatif, concret et positif dans votre collectivité

Accompagnement de qualité à coût abordable 👥

Des services spécialisés à coût réduit rendus possible grâce à l'effort conjoint des partenaires

UNE INITIATIVE EXCLUSIVE À L'INTENTION DES CHEFS ET CHEFFES DE FILE DES COLLECTIVITÉS

Les services offerts dans le cadre de cette initiative sont dispensés par Inno-centre.

35

ans d'expérience en service-conseil

125

conseiller.ère.s d'affaires

17

régions administratives du Québec desservies



UN PARTENARIAT GAGNANT

Inno-centre vous accompagne ponctuellement dans tous les aspects qui touchent **la consolidation, le développement et le déploiement** de votre entreprise

- ▲ Alignement stratégique et plan de croissance
- ▲ Commercialisation et optimisation des ventes
- ▲ Fondements ESG et développement durable
- ▲ Gouvernance et gestion des parties prenantes
- ▲ Marketing et communications
- ▲ Modélisation et stratégie de financement
- ▲ Optimisation des opérations et logistique
- ▲ Ressources humaines
- ▲ Transformation numérique
- ▲ Transfert d'entreprise et plan de relève

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- ▲ Être une entreprise qui contribue (ou a le potentiel de contribuer) de manière significative au dynamisme de sa collectivité
- ▲ Avoir un chiffre d'affaires annuel qui n'excède pas 2 M\$
- ▲ Avoir 3 employés temps plein ou plus (ou équivalents temps plein)
- ▲ Être établi dans une municipalité locale de moins de 55 000 habitants
- ▲ Être une entreprise à but lucratif ou d'économie sociale
- ▲ Être référé par le service de développement économique local de sa MRC

Intéressé.e.s? Sachez que les places sont limitées.

Nous vous recommandons de communiquer avec le service de développement économique local de votre MRC dans les meilleurs délais

Chefs de file est rendu possible grâce au partenariat de :